

COMMUNE DE SILLERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 23 octobre 2006

L'an deux mil six, à 20h, le 23 octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Jacques DOUADI, Maire.

Date de la conv. : 17/10/2006 Nombre de conseillers en exercice : 18
Date de l'affich. : 17/10/2006 Nombre de présents : 13

Absents :
Absents - Excusés : Mes DELAINE- BOULEAU-BOUILLON-BYBER-NICOLAY
Secrétaire : Me LACIRE

N° 32/06 : INSTITUTION D'UNE TAXE FORFAITAIRE SUR LES CESSIONS A TITRE ONEREUX DE TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

VU l'article 26 de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, codifié à l'article 1529 du Code Général des Impôts institue une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles qui se cumule avec l'imposition des plus-values immobilières des particuliers

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE d'instituer la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles à compter du 1 janvier 2007

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
de REIMS

Sillery, le 24 octobre 2006

30 OCT. 2006



Certifiée exécutoire des formalités de publicité ayant été effectuées le 24.10.2006